



POINT FIXE DU 22 JANVIER 2016

L'alliance CFTC-MAE et l'EFA-CGC, représentée par Catherine ERNOULT TOMASSO et Christine KLICH était présente au POINT FIXE du 22 janvier 2016. Plusieurs sujets y ont été abordés.

Le RIFSEEP

Concernant le RIFSEEP, il n'y pas eu de grande avancée. Le 23 décembre 2015 deux arrêtés concernant les SA et les Attachés ont été publiés. Le 26 janvier, Mme CENZATO a participé à une réunion au MAAF. Le Ministère a pris comme option, pour les attachés, de regrouper les cotations PFR 4 et 5 en un seul groupe du RIFSSEP. Nous prenons acte que c'est un corps interministériel et que par conséquent il n'y a aucune raison pour que FranceAgriMer ne suive pas la même politique. En ce qui concerne les agents sous statut unifié, l'administration nous a confirmé qu'ils ne seraient pas oubliés.

Bilan sur les recours des primes

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 25 février 2016 pour effectuer un recours auprès de la direction concernant le taux et le montant de vos primes. Nous déplorons le manque de communication claire.

Le prochain groupe de travail « Primes » est prévu pour le 26 février 2016. Différents points y seront abordés dont les deux points précédents. *Vous pouvez faire remonter vos remarques auprès de nos représentantes.*

Organisation actuelle et future du service des RH

Le remplacement de Christine COTTEN (chef de service RH) est plus laborieux que prévu du fait de la technicité très élevée de ce poste (connaissance des RH, relationnel, dialogue social, ...). C'est donc une fonction stratégique.

L'ensemble des OS reconnaissent que l'intérim est bien assuré mais rappellent que le poste de chef de service Ressources Humaines est très important surtout dans un contexte de turbulences que nous traversons et du fait des nombreux départs en retraite des agents.

Point sur la commission d'examen (réforme territoriale)

Une commission d'examen a été créée par FranceAgriMer pour les agents dont la situation individuelle n'aurait pas trouvé de solution au niveau régional suite à la REATE (REforme de l'Administration Territoriale de l'Etat). M. Eric ALLAIN et Mme Isabelle CENZATO souhaitent programmer des rencontres avec les agents en régions.

La CFTC-MAE et la CGC restent à votre écoute pour faire remonter vos inquiétudes, vos problèmes et pour, si besoin était, vous aider dans les démarches à effectuer auprès de cette commission.

Politique de l'Établissement en matière d'effectifs, de recrutement et de promotion

Malgré le plafond d'emplois et la diminution des ETP, FranceAgriMer recrute principalement des agents de catégorie A via les IRA (Instituts Régionaux d'Administration) et les grandes écoles. La mise en place de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) devrait permettre plus de fluidité entre les métiers et l'inter-établissements.

Nous déplorons que le recrutement concerne surtout des agents de la catégorie A et non de la catégorie B même si les métiers évoluent comme nous l'indique l'administration.

Concernant la mise en place d'une PRE-CAP, la CFTC et la CGC ne se sont pas prononcées favorablement car ces instances n'ont pas d'existence statutaire. Néanmoins, nous sommes favorables aux réunions d'information préalable aux CAP qui nous permettent de faire remonter les cas particuliers.

Bilan sur le traitement des dossiers FAC

FranceAgriMer a dû gérer en 2015 l'instruction de dossiers FAC (Fond d'Allègement des Charges). Pour ce faire, et suite à l'impossibilité de recruter des CDD (quota atteint) la direction a mobilisé des agents du siège. Depuis le 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2016 (date de fin de la mesure) le traitement des dossiers sera effectué par des CDD et quelques agents du siège.

Nous restons attentif à cette information car le nombre de dossier à traiter est très important (entre 200 et 300 dossiers par jour)

Reste que la mobilisation des agents pour le traitement des dossiers en plus de leurs tâches habituelles est toujours d'actualité :

- il y a les agents de catégorie A qui vont effectuer l'évaluation de chaque dossier pour l'unité promotion viticole. C'est un travail à effectuer chaque année, sur une courte période. La direction souhaite que certains agents de catégorie A soient affectés à cette tâche annuelle afin d'éviter les formations chaque année.

- enfin, en 2016, des crises agricoles se profilent à l'horizon (crise aviaire, mévente du blé, crise viticole, crise apicole, ...). Les agents risquent d'être de nouveau sollicités.

Nous restons attentifs à ce que la mobilisation des agents soit effectuée à la marge et sous volontariat, ce qui n'a pas été le cas pour tous les agents mobilisés fin 2015.

Médecin de prévention en régions

Dans certaines régions, les conventions avec des médecins de prévention sont caduques et n'ont pas encore été renouvelées. Donc nos collègues en région n'ont plus d'interlocuteurs surtout lorsque se présente un état de stress.

Vos représentants : Catherine ERNOULT-TOMASSO poste 3118, Christine KLICH, poste 2706, permanente au local CFTC.